

Guillaume van Berchem, enquêteur de la duchesse († 1409/16)

Voici un récit relatif au chevalier Guillaume [9] van Berchem, seigneur de Selzaten, qui fut chargé en 1389 par la duchesse Jeanne de Brabant d'enquêter dans le marquisat d'Anvers sur l'administration de la justice par les officiers ducaux :

« Le contrôle des fonctionnaires au moyen d'enquêtes générales a bien sa place dans l'histoire des institutions brabançonnnes du XIV^e siècle. Ce système, appliqué ailleurs par les princes pour maintenir leur autorité ou exceptionnellement par esprit de justice, eut en Brabant une autre origine et un autre but. Les ducs, pressés par leurs créanciers ou leurs ennemis extérieurs, furent forcés, à plusieurs reprises, de demander à leurs sujets et spécialement à leurs villes des sacrifices extraordinaires et, en retour, de leur faire d'importantes concessions. [...] L'octroi des grandes enquêtes rentre parmi ces concessions. [...] Les enquêtes, semble-t-il, ne furent jamais annuelles comme les ducs l'avaient promis ; ils ne les firent exécuter que lorsque les circonstances les mirent à la merci de leurs sujets. [...] Il semble bien que la duchesse Jeanne ordonna celle de 1389 de sa propre initiative [...]. »

Pour l'enquête de 1389 : *« Chaque quartier du duché fut visité par deux enquêteurs. »* Suivent les noms des enquêteurs pour la mairie de Louvain, pour le Brabant Wallon, pour l'ammannie de Bruxelles, pour la mairie de Tirlemont... *« et, pour le marquisat d'Anvers, le chevalier Guillaume [9] van Berchem et Jean Putoc. [...] Ces enquêteurs pouvaient se transporter où bon leur semblait, de façon à éviter aux sujets de la duchesse des frais et des déplacements trop considérables. Sur leur ordre, les officiers ducaux étaient tenus de rassembler leurs administrés, mais ne pouvaient assister aux interrogatoires. Les comparants prêtaient serment, sous la menace des peines les plus sévères, de dire tout ce qu'ils savaient. La duchesse avait fixé avec précision les questions à poser. [...]*

Un ordre de paiement nous apprend quel était le salaire des enquêteurs. Par cet acte, la duchesse ordonne à Charles van Ymmerseel, margrave du pays de Ryen, de payer au chevalier Guillaume van Berchem deux florins de Hollande par

jour de vacation, à son collègue Jean Putoc un vieil écu et à leur clerc un demi vieil écu.

Leurs investigations terminées, les enquêteurs remirent leurs registres à la duchesse et à son conseil [...]. » Ces derniers désignèrent alors des taxateurs, chargés d'examiner chaque plainte, d'entendre les accusés et de prononcer les éventuelles (rares !) condamnations : « Les bonnes gens étaient venus se plaindre en foule, croyant que les injustices seraient réparées, mais on se servit de leurs dépositions pour vérifier l'exactitude des comptes des officiers. En général, les taxateurs ne recherchèrent pas si les amendes avaient été perçues légalement, mais si elles avaient été versées au Trésor. »

BOLSÉE, Jacques, *La grande enquête de 1389 en Brabant*, Bruxelles, 1929, p. XXXIV-XXXV, XXVIII-XXXII.

* * * * *